Trente-et-unième Année. — N° 23 | UN NUMÉRO : 15 CENTIMES. | SAMEDI 23 JANVIER 1886

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 francs. — Un an, 50 francs.
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs.
La France et l'étranger, les frais de poste en sus.
LE PRIX DES ABONNEMENTS EST PAYABLE D'AVANCE. — TOUT ABONNEMENT CONTINUE JUSQU'A RÉCEPTION D'AVIS CONTRAIRE.

RÉDACTION & ADMINISTRATION
17, RUE NEUVE, 17
Directeur-Gérant : ALFRED REBOUX
Bureau à Tourcoing, RUE DES POUTRAINS, 42

ABONNEMENTS ET ANNONCES :
RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.
Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34
Bruxelles, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX, LE 22 JANVIER 1886

Un pas de clerc

M. le marquis de Rochefort Luçay est un pamphlétaire de grand talent et son nom restera dans l'histoire politique et littéraire de ce temps. Mais, jusqu'ici, il ne semblait pas fait pour les luttes et les tactiques du parlement. Hier, pourtant, il s'est montré habile manœuvrier.

Il a si joliment présenté sa proposition d'amnistie de tous les délits politiques ou connexes, « même des délits électoraux » et le ministère a si bien monté sa peur de voir lui échapper les malheureux curés accusés (par des gens qui ne mettent jamais le pied à l'église !) d'avoir mal parlé du gouvernement au prône de la messe paroissiale, que la droite presque tout entière a été obligée de voter l'urgence.

Le premier pas du ministère a été un faux pas, un vrai pas de clerc. M. Goblet a été aussi maladroit qu'il est possible de l'être.

Remarquez-vous comme tous ces affaiblissements de curés portent malheur aux partis qui les emploient ?

Et remarquez-vous aussi combien les gauches ont peu de chance maintenant et avec quelle étonnante rapidité elle ressentent les conséquences de leurs méfaits?

Elles ont invalidé, sous prétexte d'ingérence cléricale, mais contre tout droit et contre toute justice, un certain nombre d'élections conservatrices.

Elles ont soutenu que les curés dont les paroissiens avaient voté pour la droite, devraient être privés de leur indemnité concordataire.

Pour leur être agréable, M. Goblet a enlevé à ces desservants le « morceau de pain qu'ils partageaient avec les pauvres », selon le mot de M. Paul de Cassagnac.

Vient M. Rochefort qui demande l'amnistie pour tous les délits politiques. M. le ministre des cultes fait entendre que le Président de la République ne gracierait Louise Michel et d'autres condamnés anarchistes, mais que l'idée ne viendra pas au gouvernement d'amnistier les curés : « Ce n'est pas, dit-il, en lendemain du jour où la Chambre a annulé un certain nombre d'élections qu'il est possible de prendre une pareille mesure. »

La droite, qui n'a qu'une médiocre sympathie pour Cyvoct et pour les dynamitards de Montceau-les-Mines, et qui ne songeait guère à soutenir l'urgence pour la proposition Rochefort, la droite s'indigne de ce que le ministère, si doux aux criminels, réserve toutes ses sévérités pour des prêtres ou pour des électeurs réactionnaires.

Elle déclare, par l'organe de M. Paul de Cassagnac, qu'elle *n'entend pas s'engager sur tous les détails du projet*, mais qu'elle votera l'urgence pour indiquer qu'elle veut l'apaisement, tandis que le gouvernement veut entretenir la haine dans le pays.

L'urgence est votée.

Voilà comment le ministère Freycinet, né vers le jeudi de l'autre semaine, a été mis à mal le jeudi de cette semaine-ci.

Des journaux gouvernementaux affirmaient, hier matin, que le ministère avait une majorité « solide ».

C'est étonnant comme les journaux gouvernementaux sont mal renseignés depuis quelque temps!

ALFRED REBOUX.

NOUVELLES DU JOUR

L'anniversaire de la mort de Louis XVI

Paris, 21 janvier. — Deux messes ont été dites ce matin à Paris pour le repos de l'âme de Louis XVI. A Saint-François Xavier, il y avait très peu de monde. La famille d'Orléans était représentée par MM. les ducs de Nemours et d'Alençon. A la Madeleine, environ trois cents personnes assistaient à la messe célébrée à 10 heures, par les soins de M. le comte de Maurice d'Andigné.

Paris, 21 janvier.— Monsieur le comte de Paris a fait dire, à Saint-François-Xavier, sa paroisse, une messe pour le repos de l'âme du roi Louis XVI. Il y assistait, ainsi que Madame la comtesse de Paris et leur suite.

Les consuls Français et les Chinois

On lit dans le *Monde* :

« Une lettre de Canton, à la date du 29 décembre, nous donne de tristes détails sur la situation de l'autorité consulaire française vis-à-vis du pouvoir chinois. Nos consuls ne peuvent parvenir à assurer à nos missionnaires la juste réparation des dommages et des sévices subis pendant la guerre. Les mandarins se dérobent par l'équivoque et ne tiennent aucun compte des stipulations des traités. Ils voient dans nos consuls les représentants d'une *nation forcée* de conclure une paix signée dans des conditions qui ont fait croire que la France était incapable de continuer la lutte. Le Consul français à Canton n'a même pu obtenir une audience du vice-roi.

» Tous les missionnaires n'ont pas encore jugé possible de rentrer dans leurs districts. On voit que la guerre et la paix qui l'a suivie ont compromis, au lieu de l'affermir, notre prestige en Extrême-Orient. »

Le général des Jésuites

On lit dans l'*Univers* :

« Nous apprenons par une dépêche de Rome que le R. P. Beckx, dont nous avons annoncé l'entrée en convalescence, a eu une rechute et qu'il faut craindre un dénouement fatal.

« Le Père provincial et les supérieurs en ont été avisés, et des prières sont déjà dites à l'intention de l'illustre nonagénaire. »

Poursuites contre « Germinal »

Le *Temps* dément que des poursuites doivent être ordonnées par le parquet de la Seine contre *Germinal* la dernière œuvre de M. Zola parue il y a un mois.

Les républicains espagnols

Madrid, 21 janvier.— Le directeur du *Progreso* organe de M. Zorilla, a été emprisonné, sur un ordre signé du tribunal civil, pour avoir publié un article contre les institutions actuelles. *El Globo*, journal de M. Castelar déclare que toute personne qui conspirera contre l'ordre des choses établi sera *ipso facto* exclue de son parti.

Assassinats et suicides

Paris, 21 janvier. — Une fille publique a été assassinée dans la soirée par un jeune homme de dix-neuf ans, nommé Leroux. L'assassin est arrêté.

Agen, 21 janvier. — La servante d'une buvette a été assassinée à Marmande. Le meurtrier s'est suicidé.

Un notaire de Paniers vient de tenter de se suicider dans un hôtel d'Agen, à coups de pistolet. Ses blessures sont graves.

L'incident de Carthagène — Une conspiration zorilliste

(De notre correspondant particulier de Madrid)

Madrid, 21 janvier. — Il me revient de source absolument sûre que Zorilla a été étranger à l'affaire de Carthagène. C'est un chef cantonaliste Antonete Galvez qui, par rivalité avec Zorilla, a organisé la surprise du fort San Julian pour démontrer son savoir faire.

Les zorillistes très nombreux et bien organisés à Carthagène ne voulurent pas s'unir aux insurgés de Galvez.

D'autre part, on annonce que Zorilla a organisé une vaste conspiration et préparé quelque soulèvement pour la fin du mois. Le nombre de ces affiliés militaires se montrait à 8,000.

Le gouvernement sait tout cela et prend ses mesures en conséquence. Si, malgré ses dispositions, un soulèvement avait lieu, on nommerait un ministère Martinez Campos, sous les auspices de M. Sagasta, mais qui serait avant tout un ministère de résistance.

Combat en Birmanie

Rangoon, 21 janvier. — On mande de Miyngoon le 19 : Le colonel Ommanney a attaqué Kunnah le 18. Les princes ont pris la fuite. L'ennemi a eu une trentaine d'hommes tués et a perdu six canons. Un cipaye a été tué.

Grève à New-York

New-York, 21 janvier. — Les ouvriers de deux fabriques de cigares s'étant mis en grève et ayant refusé de reprendre le travail, quinze autres fabriques, employant 9.000 ouvriers, ont fermé leurs portes.

LES DÉPUTÉS DU NORD

DANS LES BUREAUX DE LA CHAMBRE

(Dépêche de notre correspondant particulier)

Paris, 21 janvier.

La Chambre a nommé aujourd'hui un certain nombre de commissions ; voici les plus importantes.

1° Commission relative aux projets de loi concernant les chemins de fer (33 membres) MM. Papon, Letellier, Bousquet, Reymond, Ducroz, Marmonnier, Casse, Etienne, Pesson, Labousse, Madier-Montjau, Gaillard (Puy-de-Dôme), Ricard, Crozet-Fourneyron, Delmas, Monfaut, Bourlier, Binachon, Pelletan, Hubbard, Buyat, Horteur, Cantagrel, Wilson, Cochery, Derevoge, Sandrigne, Dreyfus, Pradon, Guyot-Dessargne, Roy de Lautay, Lesguillier, Ollivier.

2° Commission relative à la loi sur les conseils de prud'hommes : (Onze membres.)

MM. Boré, Jules Carret, Jacques, Gaillard, Félix Faure, Tousset, Baltet, Lyonnais, Aujame, Boyer, Achard.

3° Commission relative au projet sur les sociétés par actions voté par le Sénat : (Onze membres.)

MM. Arnault, Boreau-Lajanadie, Lévêque, Alfred Laroze, Trouard-Rielle, Colfavrée, Thellier de Poncheville, Brice, Labatut, Burdeau, Rouvier.

4° Commission chargée d'examiner les propositions concernant les caisses de secours, de prévoyance pour les ouvriers mineurs, et celle votée par le Sénat concernant les délégués mineurs (22 membres).

MM. Brousse, Levet, Guillaumou, Camelinat, Imbert, Laguerre, Dupuy (Haute-Loire), Pernolet, Jaurès, Maurice Faure, Bourgeois, Compayré, Jamais, Hérat, Audiffret, Aujame, Vieillard, Lagrange.

Il manque deux membres, le troisième bureau ayant renvoyé l'élection à samedi.

LES TARIFS DE CHEMINS DE FER

Dans le deuxième bureau, en réponse à MM. Reymond et Marmonnier, M. des Rotours dit que le devoir des membres de la commission spéciale est d'user de toute l'influence dont ils disposent pour obtenir la suppression des tarifs qui, sous la dénomination de tarifs de pénétration, de transit ou internationnaux assurent aux produits étrangers un traitement plus favorable que celui assuré aux produits français. La houille anglaise de Dunkerque à Paris, acquitte 7 fr. 40. De Lens à Paris le tarif est le même bien que la distance soit moindre de 100 kilomètres.

Ces abaissements de tarifs pour les produits français et la suppression des tarifs de pénétration voilà un des *desiderata* du commerce et de l'industrie.

Dans la précédente législature, sur la proposition de la commission spéciale de chemins de fer, la Chambre a voté des conventions qui, sous prétexte de rachat de chemins de fer ont coûté au Trésor plus de 500 millions qu'ils ne devaient pas et qui ont passé, en grande partie, aux mains de spéculateurs audacieux.

Ces projets de lois n'eussent point été votés, si, au lieu d'être soumis à une commission unique, d'où tout contrôle était exclu ils avaient subi l'examen des bureaux ainsi que le veut le règlement.

Des projets de lois de concessions présentent un caractère non moins regrettable. Un républicain, M. Lesguillier, a constaté qu'un examen attentif des projets de lois des chemins de fer compris dans le programme Freycinet eut épargné au budget une dépense inutile de 4 milliards tout en assurant aux populations des voies de communications suffisantes.

Si on veut empêcher le retour de ces fâcheux errements, il faut que tous les projets de rachats, si on en présente encore, soient examinés avec le plus grand soin et une complète impartialité.

CAISSES DE RETRAITES POUR LES MINEURS

Dans le 2e bureau, M. Lefèvre-Pontalis a déclaré qu'il acceptait en principe les lois relatives à l'établissement des caisses de retraites pour les mineurs, trouvant qu'il « importe de faire pour les ouvriers, à la fin du XIXe siècle, ce qui a été fait en 1789, à la fin du XVIIIe siècle, dans l'intérêt des paysans. »

Il a invoqué la législation allemande et la législation belge pour justifier les propositions. M. Lefèvre-Pontalis a obtenu dix voix contre quatorze données à M. Camélinat.

Dans le 7e bureau il ne s'en est fallu que d'une ou deux voix que M. Leon Renard ne fût nommé membre de la commission chargée d'examiner les propositions de loi relatives aux caisses de secours et de retraites des ouvriers mineurs.

Son discours, favorable aux projets, portait sur des améliorations indispensables telles que la division entre les caisses de secours et les caisses de retraites, la qualité de la retenue, la généralisation de ces institutions à toutes les industries.

Il avait frappé les membres du bureau et n'était l'intolérance politique qui se glisse partout, M. Renard ont été nommé commissaire à une grande majorité.

Quoi qu'il en soit, ses observations si judicieuses ont produit la plus grande impression sur ses adversaires politiques eux-mêmes, et l'un des auteurs du projet, M. Laur, qui se montrait opposé à toute modification a vu sa candidature écartée.

Dans le 4e bureau M. Déjardin explique que le comité des houillères du Nord et du Pas-de-Calais s'est occupé de donner satisfaction aux préoccupations des pouvoirs publics.

Un projet de réglementation a été étudié et approuvé portant création de caisses de retraites des ouvriers mineurs, au moyen de versement à la caisse des retraites de l'Etat créée par la loi du 18 juin 1850 et le règlement d'administration du 27 mars 1851. Ces versements seraient égaux à 3 0/0 des salaires ; les compagnies en feraient la moitié et les ouvriers l'autre moitié.

M. Déjardin dit que s'il est nommé membre de la commission il demandera l'adoption de ce projet.

M. Laguerre dit que l'attitude des compagnies a bien changé depuis lors ; il proteste des bonnes dispositions dont M. Déjardin s'est fait l'interprète.

M. Déjardin riposte que les compagnies ont toujours eu, pour préoccupation première, le sort de leurs ouvriers ; elles se sont mises d'accord pour une réglementation uniforme.

Ouverture du Parlement Anglais

DISCOURS DE LA REINE

Londres, 21 janvier.

Le Parlement a été ouvert par la Reine en personne. La cérémonie a eu un grand éclat. Un grand nombre de dames portant de belles toilettes et couvertes de diamants garnissaient les tribunes.

S. M. est entrée dans la Chambre des lords à 2 heures 10 m.

Le prince de Galles a occupé le siège à la droite du Trône.

La princesse Béatrice s'est tenue debout à la droite de la Reine.

Les ministres se sont rangés en demi cercle autour du trône auprès duquel se trouvaient également tous les membres de la famille royale, à l'exception de la princesse de Galles, des princesses Louise et Christiane et la duchesse d'Edimbourg.

Le corps diplomatique en entier assistait à la cérémonie placé à droite de la souveraine.

Le lord chancelier a lu le discours du trône.

La cérémonie n'a pas duré plus de quinze minutes.

La reine s'est retirée suivie par le prince de Galles, le duc d'Edimbourg et tous les personnages qui composaient le cortège royal.

La séance a été suspendue aux lords et aux communes; elle sera reprise à 4 heures.

Voici les principaux passages du discours de la reine :

Mylors et Messieurs,

Mes relations avec les autres puissances continuent à avoir un caractère amical. Le différend qui existait, la dernière fois que je me suis adressée à vous, entre mon gouvernement et le gouvernement russe, au sujet des frontières de l'Afghanistan, a été aplani d'une manière satisfaisante.

En vertu d'une convention qui vous sera soumise, des commissaires anglais et russes se sont occupés, avec plein et entier concours de mon allié, l'émir de l'Afghanistan, de délimiter la frontière de ce pays.

Je suis convaincue que leurs travaux, qui sont déjà très avancés, auront pour résultat d'assurer le maintien de la paix dans l'Asie centrale. Un soulèvement, qui s'est produit dans la Roumélie orientale, a indiqué le désir que les habitants de ce pays éprouvent de voir modifier les conditions politiques dans lesquelles ils ont été placés par le traité de Berlin.

Dans les négociations qui ont eu lieu, mon but a été de placer, conformément à leur désir, les habitants de la Roumélie sous l'administration du prince de Bulgarie, en maintenant dans leur intégrité les droits essentiels de S. M. I. le sultan.

En vertu d'une convention qui a été conclue avec la Porte Ottomane, l'Angleterre et la Turquie ont nommé des commissaires chargés de se concerter avec S. A. le khédive et de présenter des rapports concernant les mesures nécessaires pour assurer la défense de l'Egypte, ainsi que la stabilité et l'efficacité du gouvernement établi dans ce pays.

. . . . . .

De longues négociations relatives aux droits de la République française sur les côtes de Terre-Neuve, tels qu'ils sont spécifiés par le traité d'Utrecht, ont abouti à une solution satisfaisante. L'accord intervenu sur ce point vous sera soumis ainsi qu'au Parlement de Terre-Neuve aussitôt la réunion de ce dernier.

Une convention a été également conclue avec l'Espagne. Elle assure à notre pays tous les droits commerciaux accordés à l'Allemagne dans l'archipel des Carolines.

Votre situation sera demandée pour les mesures législatives rendues nécessaires par une convention internationale relative aux droits d'auteurs, que j'ai approuvée.

. . . . . .

C'est avec une profonde douleur que, depuis la dernière fois que je me suis adressée à vous, j'ai vu se renouveler les tentatives ayant pour but d'exciter le peuple de l'Irlande à l'hostilité contre l'union législative qui existe entre ce pays et la Grande-Bretagne.

Je suis résolument hostile à tout ce qui pourrait troubler cette loi fondamentale et je m'opposerai à ce qu'il n'y soit porté atteinte.

Je suis convaincue que je serai cordialement aidée par mon Parlement et par mon peuple.

Comment on prépare la guerre civile

Dans le Nord, on voit des anarchistes prêcher ouvertement, sur les places publiques, la révolte à main armée, l'assassinat du bourgeois, l'incendie, le pillage.

Dans le Midi, les journaux du gouvernement se livrent à des provocations non moins infâmes.

Le *Républicain landais*, qui soutient les candidats de gauche contre les conservateurs invalidés, affirme, au cours de sa polémique électorale, que l'assassin de M. Barrême ne peut être qu'un agent de la réaction, et, partant de là, il déclare les conservateurs capables, sinon convaincus, des plus noirs forfaits. Il continue :

Et vous, paysans, vos jours ne sont plus en sécurité, votre liberté est violée; la misère est la compagne de votre foyer. On veut vous traiter comme des esclaves ! Aiguisez vos faucilles !

Faites à vos maîtres que vous êtes libres, que vous êtes le nombre; dites leur qu'au lieu d'exploiter vos misères, ils feraient mieux de les soulager, en faisant sortir de leur cachette, et en remettant dans la circulation l'argent qu'ils y ont enfoui, pour avoir raison de votre indépendance en vous faisant crever de faim.

Oui, paysans, sans vous, par qui leurs champs seraient-ils cultivés ?

Les excès et l'oisiveté sont l'apanage des conservateurs, que ces sueurs font rire. Ils ne peuvent se passer de vous, faites leur la loi. Vous êtes le nombre, vous êtes les maîtres.

Reprenez votre liberté et votez selon vos consciences.

Et vous républicains, que les conservateurs menacent, pourbissez vos armes, et à la première algarade, ripostez ! Il n'y a que les morts qui ne reviennent pas.

N'est-ce pas,— là-bas, comme ici, — la guerre civile qu'on semble vouloir préparer ?

REVUE DE LA PRESSE

A tout seigneur, tout honneur... C'est au triomphateur de la journée d'hier qu'il convient de donner d'abord la parole. Voici ce qu'écrit M. Rochefort dans l'*Intransigeant*, en parlant des opportunistes.

« Ces tristes sires s'imaginaient sans doute qu'ils jouaient un bon tour aux radicaux en repoussant l'amnistie que ceux-ci avaient proposée. C'est à eux-mêmes que ces enfumeurs d'Arabes et ces affameurs de prolétaires faisaient surtout du tort. Le vote qu'un député émet pour rejeter une amnistie est de ceux qui restent et qui prennent date dans un casier parlementaire. Ils sont aujourd'hui simplement humiliés d'avoir été battus dans le Parlement. Nous les attendons dans quatre ans, lorsqu'ils reparaîtront devant leurs électeurs, qui leur mettront sous le nez ce vote honteux et indélébile. Ces gens-là ne sont et n'ont jamais été des républicains. Ce sont des donneurs d'eau bénite, qui vont instinctivement aux exploiteurs du pauvre et aux persécuteurs de la Libre Pensée. C'est pour eux qu'Hugo a écrit ces vers terribles :

L'Eglise du bon Dieu n'est que votre buvette.
Vous offrez l'alliance à tous les inhumains.
On trouvera du sang au fond de la cuvette,
Si jamais, par hasard, vous vous lavez les mains.

« Quand au ministère, son intervention maladroite dans le débat a tous les caractères d'une trahison. Il y avait entre les Gauches et lui une sorte de contrat qui, pour n'avoir pas été écrit sur papier timbré, n'en était pas moins réel. Il était moralement convenu qu'en échange de l'abandon de la mise en accusation des flibustiers qui avaient plongé la France dans l'escroquerie tonkinoise, on nous donnerait sans discution l'amnistie. Quand l'espèce d'empaillé nommé Brisson s'est prononcé contre cette mesure, encore plus politique qu'humanitaire, nous avons entendu de nos oreilles M. de Freycinet dire et répéter à plusieurs députés, qui l'affirmeraient au besoin :

» N'avoir pas mentionné l'amnistie dans la Déclaration ministérielle, quelle folie ! En quoi ça nous aurait-il gênés ? »

» Brisson tombe par terre écrasé sous le pseudo-vote des crédits du Tonkin ; et la première chose que fait le nouveau ministère, c'est de reprendre les théories saugrenues qu'il blâmait publiquement chez son prédécesseur. Et c'est un membre de la Droite, M. Paul de Cassagnac, qui a dû rappeler ces libéraux au libéralisme et à la générosité ! »

Voici les réflexions des autres journaux de gauche :

Le *Journal des Débats:* Le vote d'hier ne préjuge rien. Il prouve une chose : à savoir que la chambre actuelle n'est pas capable de fournir une majorité. C'est ce qui n'avait pas besoin d'être démontré.

Le *Siècle* : Le gouvernement voit déjà ce qu'il peut espérer du concours des radicaux.

La *République Française* dit que si le cabinet a été mis hier en minorité, la faute en est à ceux des députés qui comptent dans le cabinet des représentants qu'ils ne suivent pas et c'est à ces représentants eux-mêmes de porter le poids de la faute.

Le *XIXe Siècle* : Le vote de l'amnistie — quand les condamés sont graciés — entraînant le désaveu des mesures prises contre certains membres du clergé, c'est un échec formel, nous ne disons pas contre tel ou tel cabinet, mais à toute la politique gouvernementale.

Le *Rappel* : Il est regrettable que le cabinet au lieu de se désintéresser du débat comme il y paraissait résolu, ait décidé de combattre la proposition. Si jamais un peu de prudence, un peu de tactique a été de mise, c'est bien dans une Assemblée où le tiers des membres est toujours prêt à voter dans le sens contraire aux désirs du cabinet. Dans ses conditions, un ministère ne peut s'engager que sur des questions importantes.

Voici ce que disent les journaux de droite :

Le *Figaro* : La droite joue habilement son jeu, mais M. de Freycinet est décidé à ne tenir aucun compte de l'union de la minorité avec une fraction quelconque de la majorité républicaine.

Au total, personne ne considérait, dans les couloirs de la Chambre, ce premier vote comme engageant la responsabilité ministérielle.

Le *Soleil* : Le bruit court que le ministre de l'instruction publique voulait, en dépit de ses collègues, donner sa démission ; on a dit plus tard, que, sans revenir sur sa résolution, il en ajournait l'effet à vingt-quatre heures. Nous croyons que M. Goblet restera et que ses collègues resteront avec lui et comme lui ; mais il n'est douteux pour personne que le gouvernement a reçu hier une blessure mortelle.

Le *Gaulois* : Pour être conséquent avec ce qu'il appelle sa doctrine, il doit, bien que mis en minorité, rester en fonction, puisqu'il n'admet point qu'une majorité qui n'est pas exclusivement et uniquement composée de républicains puisse renverser un cabinet républicain.

Mais, le vote n'en est pas moins acquis.

Ce qui est voté n'en est pas moins voté.

De sorte que le ministère, restant debout quoique renversé, devra promulguer et exécuter une loi votée par la majorité, contre lui, malgré lui.

Peut-on rêver une situation plus absurde et plus honteuse pour un gouvernement?

Et voilà pourtant à quel comble de ridicule celui-ci s'expose avec sa prétention de mettre l'existence des cabinets au-dessus des coups de la majorité.

Quand viendra, par exemple, la discussion du budget des cultes, tel chapitre combattu à outrance par M. Goblet, comme hier il a combattu l'urgence de la proposition Rochefort, peut fort bien être voté, malgré ses efforts désespérés.

Il ne sera pas battu, à son compte, puisque la droite aura fourni le plus fort contingent de la majorité victorieuse.

Le voilà donc obligé de rester ministre, sous peine de se donner un démenti à lui-même et obligé, en restant ministre, d'obéir à une majorité dont il ne reconnaît pas le pouvoir.

Nous dénonçons à la raison publique cette situation folle.

M. SAVORGNAN DE BRAZZA

AU CIRQUE D'HIVER A PARIS

La réception de M. de Brazza, par la société de géographie, a été hier, pour notre vaillant explorateur, une véritable apothéose.

A deux heures et demie le héros de la fête, entouré de MM. de Lesseps et Roma de Bocage, a fait son entrée sur l'estrade du Cirque d'hiver. Les trois mille places disposées en amphithéâtre autour de l'arène étaient toutes occupées, et trois mille curieux encore attendaient à l'extérieur.

— Si nous avions loué le Champ-de-Mars, nous disait un des organisateurs de la cérémonie, il y eût eu de même des mécontents.

M. de Brazza se présente en public sous l'uniforme sombre de lieutenant de vaisseau.

Après une allocution de M. de Lesseps, notre compatriote prend la parole et durant une heure et demie tient son auditoire sous le charme de ses intéressants récits.

Nous serions heureux de pouvoir reproduire ici, en son entier, la conférence de M. de Brazza. Les événements de la journée nous contraignent à ne donner qu'une analyse de son discours. Nous ferons cette analyse aussi complète et aussi fidèle qu'il est possible de la faire en un nombre limité de lignes.

M. de Brazza rappelle, en débutant, qu'il a, devant ce même public d'élite, raconté, il y a trois ans, le voyage accompli par lui de 1879 à 1882.

L'orateur rappelle ensuite les origines du Congo et les efforts tentés par ses prédécesseurs, du Chaillu, le marquis de Compiègne.

M. de Brazza raconte ensuite les péripéties de ses voyages sur le sol africain ; ses excursions au Gabon, ses retours sur le sol dont il ambitionnait la conquête.

— Je marchais toujours en avant, dit-il en substance, parce que vous-même, à la Sorbonne, vous m'avez crié : « En avant ! »

Ces mots provoquent une triple salve d'applaudissements.

M. de Brazza, très calme, poursuit sa conférence et insiste sur les résultats scientifiques qu'il a eu le bonheur d'obtenir.

Puis il parle des résultats commerciaux de son expédition.

En dix années, il a obtenu une organisation inespérée. Dix mille hommes sont à sa disposition, dix mille indigènes. Ces indigènes peuvent seuls garder le territoire conquis. Mais il faut savoir les manier, il faut les soustraire à une organisation gouvernementale trop semblable à nos organisations gouvernementales européennes. Ces dix mille hommes sont à notre disposition, comme colporteurs, comme pagayeurs, comme soldats au besoin. Nous devons prendre soin de leur dévouement.

L'orateur, en termes très émus et très applaudis rend hommage et ses collaborateurs. A de Rigall de Lastours, mort en Afrique, au docteur Baillay, solide encore sur la terre conquise, à Jacques de Brazza, qui va de stations en tations recueillir les éléments des collections historiques qui lui ont été demandées par notre Gouvernement.

M. de Brazza salue au bruit des bravos de trois mille personnes réunies et doit saluer encore, lorsque M. de Lesseps provoque pour lui de nouveaux applaudissements, en disant que notre de Brazza, après avoir conquis le Congo, a conquis l'opinion publique et qu'il doit être nommé gouverneur des régions prises par lui.

Notre compatriote déclare qu'il ne consentira à devenir le gouverneur du Congo, que s'il peut résider dans les provinces qu'il a pu apprendre à connaître. Et il se retire, sa sœur au bras. Au dehors, sur les boulevards, on l'acclame jusqu'au coin de la rue Saintonge, où une voiture, passant vide, lui permet de se soustraire à de trop bruyantes ovations.

L'ASSASSINAT DU PRÉFET de L'EURE

Le Temps disait hier soir : « Plusieurs journaux manifestent ce matin leur étonnement parce qu'un certain nombre de papiers auraient été brûlés dans le cabinet du préfet, le lendemain de sa mort. Nous croyons savoir que c'étaient là des papiers personnels à l'administration du préfet. S'ils ont été détruits, c'est pour des raisons d'ordre purement administratif, la personne qui les a brûlés et qui est at achée au cabinet du préfet ayant jugé que ces papiers contenaient des notes particulières sur les fonctionnaires du département de l'Eure, notes ne devant pas être livrées au successeur de M. Barême. »

* * *

On lit dans le *Matin* : « L'assassin est certainement descendu à Mantes, et il n'y a trouvé aucun complice. C'est bien lui qui a pris le train à Mantes-station, puis est rentré à Paris. Il est même certain qu'à l'arrivée à la gare Saint-Lazare il a été pris de la peur d'être reconnu, *car il a vivement relevé le col de son paletot* et s'est dissimulé du mieux qu'il a pu en donnant son billet à l'employé.

» Nous croyons savoir que maintenant la police, ou du moins quelques agents de police, ont pu se mettre sur une piste.

» On nous assure, en effet, qu'on a retrouvé la couverture de voyage que portait avec lui l'assassin, et que, d'après quelques *indices certains*, on a découvert tout au moins les traces du criminel.

» Il est impossible d'en dire plus aujourd'hui, mais, ce que nous pouvons ajouter, c'est qu'il est regrettable que l'on n'ait pas encore interrogé Mme Barrême.

» L'assassinat du préfet de l'Eure est un drame intime, dont seuls ses parents les plus proches peuvent soupçonner l'énigme.

» Mme Barrême et ceux qui approchaient de très près le préfet peuvent seuls donner des indications précises.

» En attendant la pensée intime des hommes qui, aujourd'hui, *marchent* sur cette affaire, c'est que plus que jamais il faut dire : « Cherchez la femme. »

» C'est ainsi qu'on recherche même une maîtresse que M. Barrême a eue il y a plus de quinze ans, avant son mariage. »

* * *

Le *Gaulois* dit :

« Le brigadier de gendarmerie de Maisons-Laffitte, qui a manqué à tous ses devoirs, au moment où il a été prévenu du crime commis sur le préfet de l'Eure, vient d'être cassé de son grade, et puni d'un mois de prison.

» On nous informe également que des punitions très sévères viennent d'être infligées à des agents subalternes du chemin de fer, qui n'ont pas rempli leur devoir au moment de la découverte du crime.

» Nous avons dit hier qu'entre le moment où Mme Barrême avait été prévenue de la mort de son mari et celui où les recherches de la justice avaient commencé, à la préfecture d'Evreux, un nombre considérable de papiers avaient été brûlés dans la cheminée du bureau du préfet.

» Cette nouvelle est aujourd'hui confirmée.

» Quels sont donc ces papiers brûlés.

» Pourquoi cette précipitation à les détruire ?

» Ne pouvaient-ils servir à la justice pour l'éclairer sur les causes du meurtre dont M. Barrême a été victime ?

» On prétend, nous le savons, que ces papiers se rapportaient seulement aux dernières élections ou aux affaires du département.

» Quel intérêt avait-on donc, si cette dernière version est vraie, à faire disparaître ces documents ?

» Autant de questions qui demandent des réponses précises.

Les aura-t-on jamais ?